

SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°15/2024

OBJET : Demande de financement pour la réalisation d'une étude sur les effets du changement climatique et les conditions d'enneigement de la station des Monts d'Olmes.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ.

Présents : Messieurs DES Claude, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.

Absents : Mesdames DARDENNE Sandrine, MIQUEL Jessica, Messieurs LAFFONT Frédéric, LAFFONT Hervé, TOMEIO Alain, TREMOLIERES Didier, ROSSI Jean-Louis.

Procurations : Aucune.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. SABATIER Michel a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du Comité Syndical.

Le Président explique que le Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes est aujourd'hui engagé dans la définition de son projet de territoire basé sur des opérations visées et encouragées par la puissance publique.

Dans un contexte de remise en cause de la pratique du ski par le changement climatique et par les évolutions de consommation touristique de la neige, se pose alors la question de l'investissement sur le site et donc plus largement du futur développement de la station des Monts d'Olmes.

Aussi, la prise en compte de la vulnérabilité de la station au regard du changement climatique est un enjeu majeur. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude pour définir les objectifs et de proposer des solutions pour faire face à l'incertitude de l'enneigement.

Cette étude permettra d'appréhender les effets du changement climatique sur la fiabilité de l'enneigement de la station des Monts d'Olmes, en fonction de sa topographie (altitudes, orientations, pentes) et en prenant en compte le damage et la neige de culture.

Le Président explique que plusieurs bureaux d'études ont été sollicités et qu'il s'avère que l'offre du bureau d'étude Climsnow est la plus adaptée et répond aux enjeux demandés.

Le montant de la mission est de 37 900 € HT soit 45 480 € TTC.

Afin de réaliser cette étude, le Président propose de solliciter la Banque des territoires à hauteur de 22 740 € et le Département à hauteur de 7 580 € dont les plans de financements spécifiques à chaque partenaire sont détaillés comme suit :

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240918-DL_15_2024-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024

Plan de financements spécifiques au Département en HT :

| Financeurs | Montant en Euros | % |
|--|------------------|--------------|
| Conseil Départemental de l'Ariège | 7 580 € | 20 % |
| Banque des territoires | 18 950 € | 50 % |
| Total « Partenaires » | 26 530 € | 70 % |
| Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes | 11 370 € | 30 % |
| Total (HT) | 37 900 € | 100 % |

Plan de financements spécifiques à la Banque des territoires en TTC :

| Financeurs | Montant en Euros | % |
|--|------------------|---------------|
| Conseil Départemental de l'Ariège | 7 580 € | 16,7 % |
| Banque des territoires | 22 740 € | 50 % |
| Total « Partenaires » | 30 320 € | 66,7 % |
| Syndicat Mixte de la Station des Monts d'Olmes | 15 160 € | 33,3 % |
| Total TTC | 45 480 € | 100 % |

Où l'exposé de Monsieur le premier vice-président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

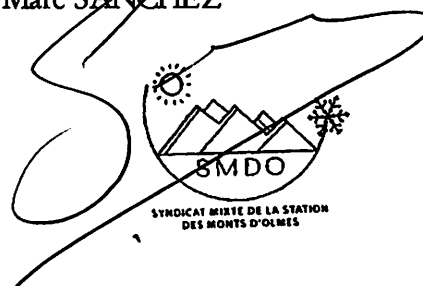
- **AUTORISE** Le président à solliciter l'ensemble des financeurs pour la réalisation de cette étude.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

| <u>Nombre de Membres</u> | |
|--------------------------|----|
| En exercice | 10 |
| Présents | 3 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 7 |
| Votants | 3 |
| Vote Pour | 3 |
| Vote Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président
Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240918-DL_15_2024-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024